

LA TRANSITION A L'EPREUVE DE LA CONTRAINTE DE RESSOURCES ET DE LA CONTRAINTE INSTITUTIONNELLE EN ALGERIE

Ahcène AMAROUCHE*

INTRODUCTION

La contrainte de ressources et la contrainte institutionnelle définissent conjointement la matrice des rapports économiques, sociaux, politiques et moraux au sein desquels se déploient les activités productives sources de croissance en économie de marché. La croissance peut être favorisée ou au contraire défavorisée par la manière dont ces contraintes articulent les dites activités pour former ou non un système productif cohérent et efficace. Si l'une (la contrainte de ressources) associe aux déterminations sociales un fort contenu technique, l'autre (la contrainte institutionnelle) leur associe une épaisseur historique qui peut relever ou non de l'ordre marchand censé régir l'économie. Dans le cas de l'Algérie, et quoique la profondeur historique des institutions du marché soit presque insignifiante, l'effet de la contrainte institutionnelle sur l'économie n'en est pas moins déterminant en cette période de transition, encore qu'il ne soit ni constant, ni d'orientation définie. Aussi, se propose-t-on de resituer l'action combinée de ces deux contraintes dans le contexte changeant de l'économie pour expliquer les difficultés de la transition à l'économie de marché et la situation paradoxale actuelle où, en dépit d'une croissance globale et d'une croissance hors hydrocarbures fortes, un mal-être social quasi-structurel et un marasme économique à peine dissimulé par ce que Abdellatif Benachou appelle « une croissance de mauvaise qualité » (Benachou, 2008) semblent s'être installés durablement dans le pays. Il s'agira, dans la présente contribution, de caractériser en termes factuels et analytiques les différentes périodes de l'histoire postindépendance du pays en situant l'effet combiné des contraintes évoquées sur son économie pour arriver à caractériser en termes adéquats la transition en cours à l'économie de marché.

L'exposé s'articulera autour des deux points suivants :

1. Portée et limites de la contrainte de ressources et de la contrainte institutionnelle. Il s'agit dans ce point de préciser le cadre théorique dans lequel s'insère l'analyse de l'expérience algérienne, passée d'un volontarisme économique (qu'on peut associer en première approximation à un resserrement de la contrainte institutionnelle) à visée sociale (qu'on peut assimiler à un relâchement de la contrainte de ressources), à une libéralisation commerciale (censée opérer un relâchement de la contrainte institutionnelle) dont on attend qu'elle fasse entrer le pays dans la transition à l'économie de marché (ce qui doit se traduire par un resserrement de la contrainte de ressources). La réalité est bien entendu autrement plus complexe caractérisée par ce que l'on peut appeler des configurations ambivalentes dont il conviendra d'analyser le contenu économique et sociétal en termes de marasme et de mal-être diffus.
2. Rente et contrainte de ressources : un renversement de perspective dans l'usage de la rente. Il s'agit de montrer ici, en s'appuyant sur un exposé succinct des processus économiques et de leurs mutations depuis l'indépendance, comment la rente pétrolière a permis au régime autoritaire de s'autonomiser par rapport à la société en opérant un resserrement de la contrainte institutionnelle pour, finalement, passer d'un resserrement à un relâchement de la contrainte de ressources à l'origine de l'abandon des activités productives sources de croissance. On peut parler à ce sujet d'un *mésusage* de la rente alimenté par des conflits politiques, des luttes claniques et des dissensions

* Professeur, ENSSEA

interpersonnelles au sein du régime qui ont disqualifié toute recherche des voies d'une croissance de bonne qualité au sens de Abdellatif Benachenhou.

Aussi, et malgré la bonne tenue de tous les agrégats macroéconomiques, le pays vit-il de façon quasi-permanente une crise politique et institutionnelle dont le pendant en économie est une sorte de marasme généralisé et le pendant sur le plan sociétal est une sorte de mal-être diffus.

L'hypothèse à la base de la présente recherche est que la forme rente du surplus économique ne permet l'emploi productif de celui-ci que dans la perspective de son remplacement par une forme plus en rapport avec la *croissance de bonne qualité*, soit le profit en tant que catégorie marchande, soit une forme socialisée de ce dernier ; l'une et l'autre servant à financer l'investissement productif. Comme catégorie de la répartition, la rente est à contrario davantage mobilisée dans la sphère de la consommation, ce qui la place au centre des rapports politiques à fort contenu clanique au sens où le caractère personnel prédomine sur le caractère impersonnel des rapports économiques.

I- PORTEE ET LIMITES DE LA CONTRAINTE DE RESSOURCES ET DE LA CONTRAINTE INSTITUTIONNELLE.

On entendra par contrainte de ressources l'existence de difficultés d'ordre technique et/ou sociales dans l'accès aux ressources de base et dans leur mise en œuvre. L'accès aux ressources financières peut également constituer une contrainte mais l'aisance financière ne résout pas en interne la contrainte de ressources de base quand la maîtrise sociétale des techniques fait défaut : elle ne fait que lui substituer un accès aux biens et services censés être produits localement (Landes, 2004). Pareilles difficultés peuvent donner lieu à des tensions telles que la survie même de la communauté (i-e de la société) et de ses composantes groupales (le groupe pouvant être une classe, un clan, une catégorie sociale ou professionnelle) peut être menacée si ne se manifeste pas, en réaction à ce déficit, la volonté collective – donc politique – pouvant être incarnée par une ou plusieurs fortes personnalités, de se sortir de la situation que ces difficultés créent. Il n'est pas rare que la volonté politique s'accompagne de la violence, laquelle peut être ou non légitime au sens de Max Weber. Nous qualifierons de violence institutionnelle la violence qui s'exerce dans le cadre d'institutions formelles qu'elles aient ou non un caractère légitime, et de violence non institutionnelle celle qui s'exerce dans le cadre d'institutions informelles ou hors de tout cadre institutionnel (violence spontanée et sporadique)- qui peuvent néanmoins jouir d'une certaine légitimité sociale.

En parallèle, nous désignerons par institutions « la cristallisation d'un rapport social en la forme stabilisée d'expression des intérêts en présence dans un état donné de production et de répartition des richesses » (Amarouche, 2010, p. 146). Les institutions ne sont pas seulement des « contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines [mais] un ensemble de règles, de lois, de normes de comportements, de conventions, de codes de conduite [...] » (North, 1993, p. 361) etc. Quoiqu'elles procèdent de la volonté individuelle ou collective au moment de leur mise en place, elles n'en ont pas moins un rapport lointain avec l'intentionnalité ou la volonté des acteurs en tant que leurs actions sont circonscrites –et circonstanciées. Car, comme le dit N. Boukharine à l'adresse de Böhm-Bawerk, « [...] la volonté individuelle est déterminée à chaque moment par les résultantes déjà obtenues des rapports de volontés des différents sujets [...] » (Boukharine, 1972, p. 47) ; ce en quoi ces rapports transcendent l'intentionnalité des sujets¹. C'est cette propriété qui confère aux

¹ Analysant l'évolution de la pensée de North qui serait passée d'une forme de néolibéralisme à une hétérodoxie néo-institutionnelle tout en conservant l'idée d'intentionnalité dans sa définition des institutions, Benoît Prévost relève le paradoxe suivant: «en tant qu'artefacts permettant de maîtriser (plus ou moins) l'environnement naturel, les institutions constituent un environnement qui, lui-même, échappe tout partie aux hommes» (Prévost, 2010).

institutions leur caractère pérenne et qui les font se survivre «aux évènements et aux hommes» selon la formule du défunt Président Houari Boumediene.

Nous partirons donc de la grille d'analyse élaborée par Douglass. C. North, John J. Wallis et Barry R. Weingast exposée dans leur dernier ouvrage: *Violence et ordres sociaux*² où ils montrent comment les groupes élitaires mobilisent la violence pour l'accès aux ressources et pour le contrôle des activités génératrices de rente dans les pays où les régimes politique et économique ont peu évolué. Nous qualifierons ces régimes de régimes autoritaires dont la nécessité historique résulte du hiatus existant entre les rapports de propriété et les droits de propriété. Constituant la matrice de base, formant système, où prend source toute forme d'autorité, les premiers se définissent comme la *capacité d'influence nette* sur autrui (Hugon, 1999) que confère aux hommes l'appropriation d'objets extérieurs, les seconds comme la forme juridique explicite des rapports de propriété. En ce sens, on peut aussi définir les institutions comme l'expression plus ou moins explicite, plus ou moins cohérente et plus ou moins complète de la concordance entre rapports de propriété et droits de propriété. C'est cette interaction entre l'état (la contrainte) des ressources de base et l'état (la contrainte) des institutions qui confère aux rapports sociaux incluant les rapports économiques leur spécificité. Celle-ci peut être caractérisée, en termes normatifs, selon quatre configurations allant de favorable à défavorable mais l'aspect normatif ne doit pas dissimuler le contenu positif au sens de Kant de chacune des configurations. Le tableau ci-après visualise les quatre cas de figure.

Contraintes		Effets
De ressources	Institutionnelle	Sur l'économie et la société favorable
Resserrement	Relâchement	défavorable
Relâchement	Resserrement	Ambivalent favorable
Resserrement	Resserrement	Ambivalent défavorable
Relâchement	relâchement	Ambivalent défavorable

L'hypothèse à la base de la présente recherche est que la forme rente du surplus économique ne permet l'emploi productif de celui-ci que dans la perspective de son remplacement par une forme plus en rapport avec le développement autonome, soit le profit en tant que catégorie marchande, soit une forme socialisée de ce dernier ; l'une et l'autre servant à financer l'investissement productif. Comme catégorie de la répartition, la rente est à contrario davantage mobilisée dans la sphère de la consommation, ce qui la place d'autant plus au centre des rapports politiques que l'accès à la rente passe par la mainmise sur l'Etat.

On peut qualifier de régime autoritaire *modernisant*³ de gouvernement le régime qui se donne explicitement pour objectif et qui mène effectivement une politique de modernisation du pays par l'industrialisation. Cela se traduit par l'arbitraire plus ou moins assumé par le régime consistant à mener au pas de charge l'industrialisation, quitte à différer l'appropriation privative des richesses créées. D'où la forme étatique de l'industrialisation. Il en résulte une ambiguïté dans les rapports économiques et jusque dans l'exercice de l'autorité qui finit par se résoudre dans la crise. Selon que le régime a accompli sa mission historique ou non, cette crise peut être salutaire ou au contraire catastrophique pour le pays en ce sens qu'elle fait accéder la société à une étape qualitativement supérieure d'organisation institutionnelle ou que s'effondrent les institutions existantes sans alternative viable pour le régime autoritaire. L'issue dépend évidemment des conditions de départ autant que de la position géopolitique (ou géostratégique) ultérieure du pays. Quant aux conditions de départ, elles ne sont pas que d'ordre matériel mais aussi d'ordre social et historique. Quant à la position géopolitique, elle est dictée par des enjeux pouvant dépasser, et de loin, les considérations économiques régionales.

² Editions Gallimard (2010) pour la traduction française.

³ Par opposition au régime autoritaire qui ne se donne pas pour mission d'industrialiser le pays, régime que nous qualifierons de rétrograde.

Cette façon de caractériser le régime autoritaire de gouvernement doit néanmoins être nuancée: pas plus qu'il n'y a d'Etat de droit dans l'absolu, il n'y a de régime autoritaire absolu. La réalité est beaucoup plus mouvante : s'il existe une ligne de partage entre un régime démocratique ayant cours dans un Etat de droit constitué et un régime autoritaire, on ne peut dire pour autant que celui-ci a cours dans un Etat de non-droit sans verser dans la contradiction : la notion même d'Etat n'est-elle pas en effet consubstantielle à celle de droit ? Parce que Etat et droit sont dans ce rapport de *consubstantialité*, un tel régime ne peut se passer tout à fait du droit sans cesser *ipso facto* de représenter l'Etat. Aussi ne connaît-on aucun régime autoritaire qui ne se draper de la loi. Si, pourtant, les tenants d'un tel régime en viennent constamment à transgresser la loi, c'est parce que les rapports réels de propriété débordent largement leur expression juridique – les droits de propriété – rendant ainsi de fait caduque la loi dont ils continuent néanmoins de se prévaloir extérieurement. Leur identification à l'Etat est source potentielle de toutes les dérives autoritaires ultérieures, en sorte que *la raison d'Etat* finit parfois par submerger la loi. Tout cela résulte du fait que la notion même d'Etat ne s'est pas encore élevée au rang de catégorie conceptuelle représentant la *personnalité morale* de tout le peuple en laquelle siège l'autorité. Celle-ci est encore essentiellement attachée à la personne du chef dont elle est pour ainsi dire l'attribut naturel. Dans un tel contexte, aucune médiation institutionnelle autonome ne vient tempérer la rigueur des relations sociales. C'est la personne même du président qui assure (directement ou par personnes interposées) les médiations sociales nécessaires au fonctionnement des institutions, ce qui ne manque pas de leur conférer un caractère personnel prononcé. Comme il ne fait pas que représenter l'Etat mais s'identifie à lui, le président concentre entre ses mains tous les leviers de commande, tel un personnage mythologique. C'est ce qui fait que, malgré les luttes sourdes pour le pouvoir, émaillées d'intrigues pouvant se conclure par l'élimination physique du chef, le président est révérendé comme un patriarche et agit comme tel.

Bien que la maîtrise sociétale des techniques ne soit pas affaire de simple volonté politique, elle n'en est pas moins indispensable pour mener à bonne fin, de façon accélérée, l'industrialisation du pays. C'est ce qui explique que, en pays à régime autoritaire, l'Etat se soit directement impliqué dans la mise au travail des producteurs, changeant ce faisant la nature des rapports de travail à l'œuvre dans les économies de marché qui l'environnent. De puissance publique qu'il était, l'Etat devient aussi agent économique mais il n'acquiert cette nouvelle qualité qu'au prix d'une confusion entre droits publics et droits privés ; celle-ci s'ajoutant à la confusion déjà constatée entre les rôles respectifs de l'Etat et des tenants du régime du moment. Cette double confusion est sans aucun doute à la base des retournements de situations qui se sont produits dans certains pays à régime autoritaire : malgré les avancées fulgurantes réalisées sur la voie de l'industrialisation, ces pays sont aujourd'hui dans un tel état de délabrement économique que leur existence même en tant qu'Etat-nation est parfois menacée. Il en est ainsi en particulier, on l'aura compris, de nombreux pays d'Afrique anciennement colonisés ayant accédé tardivement à l'indépendance politique et qui se sont lancés dans une industrialisation tous azimuts. Ils sont maintenant confrontés à une violence sociale aveugle, travaillés qu'ils sont depuis de nombreuses années déjà par des luttes politiques dont le véritable enjeu est moins le pouvoir que la mainmise sur l'Etat qu'il est censé représenter. L'Algérie n'a pas échappé à ce sort en dépit des avancées plus poussées qu'ailleurs en Afrique de l'industrialisation. On traitera des causes de cette situation dans la section II ci-après.

II- RENTE ET CONTRAINTE DE RESSOURCES : UN RENVERSEMENT DE PERSPECTIVE DANS L'USAGE DE LA RENTE

L'histoire de l'Algérie indépendante n'en finit pas *d'accoucher* des institutions de l'Etat-nation. Si les institutions politiques sont encore de nos jours marquées du sceau de l'autoritarisme héritées de la première période postindépendance, les institutions économiques

ont connu une évolution en dent de scie en passant du volontarisme économique à la libéralisation dans une transition qui, pourtant, est loin d'être achevée.

La question de la transition a fait (et continue de faire) l'objet d'intenses débats depuis l'effondrement du bloc socialiste au cours de l'année 1989. Si, à l'origine, elle concernait quasi-exclusivement le passage du système d'économie planifiée de type soviétique vers le système d'économie de marché, elle a vite fait d'englober la problématique de la transition à l'économie de marché des économies à base de rente en raison tout à la fois de l'apparemment systémique de ces dernières aux économies planifiées de type soviétique et de la mondialisation rampante qui tendait à conférer du sens à l'universalité des lois économiques. Mais le terme même de transition est sujet à caution d'un point de vue théorique. Pour autant en effet qu'un concept exprime la régularité d'un phénomène et partant une certaine stabilité des processus qui le constituent, il paraît non seulement difficile mais paradoxal de conférer le statut de concept à la notion de transition : la transition est tout le contraire de la régularité et de la stabilité ! Tout au plus peut-on y voir un *concept pratique* à l'image du concept d'accumulation primitive du capital que Marx ne définit nullement mais qu'il mobilise fortement pour rendre compte du mouvement réel à dimension historique de formation du capitalisme en tant que nouveau mode de production. Si toutefois nous devons passer par une définition même approximative de la notion économique de transition, il semble qu'il faille la relier à l'idée d'appropriation ; cette dernière étant en étroite connexion avec l'idée de violence comme son mode opératoire propre. Or l'appropriation n'a aucun statut juridique parce que le droit est l'expression institutionnelle de la propriété, non de l'appropriation (Amarouche, 1999). Aussi, l'économie ne peut-elle traiter valablement de l'appropriation comme catégorie. D'où le malaise que ressent le chercheur qui s'aventure dans l'étude de la transition en dépit des faits d'expérience qui le mettent devant la réalité de ce phénomène depuis une vingtaine d'années. Mais le caractère incertain de la transition dans les pays à économie de rente comme l'Algérie est assez symptomatique de l'ambiguïté du phénomène pour pousser celui-ci à remettre en question l'approche orthodoxe de celle-là. Pour ce faire, nous partirons des constats suivants :

III- PREMIER CONSTAT : UNE TRANSITION ECONOMIQUE INOPERANTE.

La problématique de la transition économique en Algérie est indissociable de celle de la crise sociale, politique et institutionnelle qui a frappé ce pays. A la suite de l'effondrement des prix du pétrole en 1986, la réforme de l'économie était devenue une nécessité au risque de bouleverser les équilibres sociopolitiques sur lesquels le système d'économie centralisée à dominante redistributive avait été sagement édifié. La réforme de la politique du logement de février 1981 avait certes constitué un premier jalon de la libéralisation économique. Mais étant introduite dans un contexte d'aisance financière (on était encore dans l'euphorie du *second choc pétrolier* survenu en 1979), elle répondait à une demande sociale de logement d'autant plus exacerbée que, réprimée pendant toute la décennie dite de développement (1970), elle avait donné lieu à la formation d'une épargne forcée assez confortable chez un grand nombre de postulants au logement. Quand, sous l'effet de la baisse drastique des revenus pétroliers, eut lieu la révision de la politique des subventions aux produits de première nécessité qui constituait jusque-là une composante essentielle du pouvoir d'achat des salariés et des franges les plus démunies de la population, le contenu de la libéralisation économique s'en est trouvé changé au point d'inverser les dispositions des citoyens à son endroit, suscitant un mécontentement populaire qui a culminé dans les émeutes d'octobre 1988. Bien que l'année 1990 ait marqué le véritable point de départ de la libéralisation économique avec l'adoption de lois organiques relatives à la monnaie et au crédit (loi n°90-10 du 14 avril 1990), et aux relations de travail (loi n° 90-11 du 21 avril 1990), l'amorce de changement systémique n'a pas eu lieu avant avril 1994, date à laquelle l'Algérie a signé le

premier accord stand by avec le FMI. Préludant à l'adoption du programme d'ajustement structurel en avril 1995, l'accord stand by soumettait l'Algérie aux conditionnalités du FMI qui se traduisaient en premier lieu par une *gestion austère* de la demande (mesures dites de stabilisation macroéconomique) tendant à réduire drastiquement les dépenses sociales. Bien que répondant à une logique foncièrement différente de celle des années 1970, la gestion austère⁴ de la demande avait déjà été expérimentée par l'Algérie durant la décennie dite de développement et ne posait donc qu'un problème mineur de réactivation de leur politique économique aux tenants d'un régime autoritaire dont le mode de gouvernance reste fondé sur la contrainte. Il en va autrement de la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurel dès lors qu'elles visaient à redynamiser les structures productives. La restructuration de l'offre qui était leur but affiché passait par une transformation du système économique qui s'apparente à ce que Karl Polanyi appelle la *Grande Transformation* (Polanyi, 1972). Or « cette transformation, tout à fait hypothétique, où rien n'est écrit à l'avance » (Talha, 1999 ?) n'est pas de l'ordre du *décrétable*, en dépit du poids du politique dans la régulation économique que partage d'ailleurs le régime algérien avec d'autres régimes politiques. Elle ne consisterait pas seulement à instaurer dans le pays une « économie d'offre » fondée sur de nouveaux rapports de travail en lieu et place des rapports existants où se mêlent « autorité et connivence, répression et tolérance, formalisme des codes et laxisme des pratiques » (Lautier B et al., 1991) mais aussi, et plus fondamentalement sans doute, à instaurer *un autre rapport au travail* que celui que dicte l'esprit de rente. C'est cette problématique-là qui est au cœur de la transition en Algérie. La difficulté d'en rendre compte en termes purement économiques, fût-ce au prix d'une adaptation des théories existantes telle la théorie du dutch disease⁵, oblige le chercheur en économie à prendre en compte d'autres champs d'investigation, en particulier le champ institutionnel.

IV- DEUXIEME CONSTAT: UNE TRANSITION INSTITUTIONNELLE DE FAÇADE

Daniel Daïanu écrit au sujet de la transition en Roumanie : « The breakway with the past (the old system) is more difficult the more scant market ingredients and the more lacking proper institutional arrangements are » (Daïanu, 1992). Mais la rupture est du moins sensée dès lors qu'elle est méthodologiquement *située* ; c'est-à-dire qu'existe un modèle d'arrangement institutionnel par rapport auquel on en détermine politiquement les enjeux. La difficulté est d'une tout autre nature là où les institutions ne possèdent pas la profondeur historique nécessaire à l'ancrage social des règles à la base d'un quelconque ordre politique. Bien qu'en termes généraux, la transition institutionnelle revienne toujours à édicter des règles qui font consensus par-delà la stratégie des acteurs en présence qui en limitent fortement la portée générale, l'écueil est, dans le cas d'espèce, l'inaptitude des acteurs en question à produire des symboles d'intégration sociale propres à conférer du sens aux institutions existantes comme aux nouvelles institutions. Il n'est pas rare en effet que celles-ci soient contestées de l'intérieur (par les tenants mêmes du pouvoir en place) comme de l'extérieur (par les forces à l'œuvre au sein de la société civile). Aussi la transition institutionnelle est-elle fortement contrainte, les nouveaux arrangements institutionnels ne faisant que remplacer un malaise politique par un autre, voire un mal-être social par un autre.

⁴ Le mot d'ordre de l'époque était « Travail et austérité pour garantir l'avenir ».

⁵ Dans son document de 1998 intitulé : *Algérie, stabilisation et transition à l'économie de marché*, le FMI écrit : « l'existence d'un important secteur des ressources naturelles est un facteur déterminant de la structure de l'économie algérienne. Sa présence - surtout dans le cadre d'un régime de parité fixe et de gestion expansionniste de la demande - a notamment freiné le développement d'un secteur de production de biens exportables en dehors des hydrocarbures et influencé la structure de la fiscalité dans la mesure où il n'y a pas tellement besoin de rechercher d'autres sources de financement » (page 114).

Signe de ce malaise et de ce mal-être, la constitution ne cesse d'être modifiée sans que ne puisse jamais être trouvé un consensus politique sur les questions qu'elle est censée codifier – à savoir, pour l'essentiel, les questions de la représentation, de l'organisation des pouvoirs et des droits imprescriptibles du citoyen. Ainsi, en Algérie, y a-t-il eu pas moins de quatre constitutions en moins de cinquante ans (compte non tenu des révisions constitutionnelles dont la dernière - novembre 2008 - a modifié en profondeur l'équilibre des pouvoirs).

Derrière cette absence de consensus se profile un déficit de légitimité des promoteurs de chaque nouvelle constitution, chacun d'eux cherchant à *se tailler* une loi fondamentale sur mesure de façon à contourner le principe de l'alternance au pouvoir et à disqualifier pour ainsi dire par anticipation toute contestation de son autorité dans un cadre légal⁶. Le mode personnel d'exercice du pouvoir mettant constamment en cause le pouvoir *sui generis*, une crise politique ouverte ou larvée est toujours à l'origine du changement de constitution tout en disqualifiant par avance la transition institutionnelle qu'annonce ce changement en dépit de l'unanimité de façade⁷ et de la permanence du principe de centralité du pouvoir. Le principe de centralité du pouvoir a certes une filiation avec l'idée jacobine de l'Etat qui s'est formée dans la lutte pour l'indépendance, mais dans le cas d'espèce il traduit davantage l'incompatibilité du pouvoir personnel avec une quelconque forme de décentralisation de l'autorité. Comme nous le verrons plus loin, cette incompatibilité, revêtue des oripeaux du nationalisme le plus étroit, a trouvé un allié objectif dans la disponibilité des ressources qu'il était dans la logique de l'économie de rente de centraliser. La centralisation des ressources confère un contenu spécifique à la monnaie, au rapport salarial et au taux de change, trois des principales institutions à caractère économique dont nous nous proposons d'analyser le véritable contenu dans la présente étude.

On sait le rôle qu'a joué l'apparition de la propriété privée dans la structuration des sociétés modernes autour de la production/reproduction de leurs conditions d'existence. Tout autre est le type d'organisation adopté par les communautés ayant habité la Numidie depuis les temps les plus reculés. Là, c'est la propriété collective qui a prédominé, avec une forme de démocratie directe dont on trouve maints témoignages dans les sociétés kabyle, mozabite etc. des temps modernes. Nulle autorité n'a pu émerger pour tout à la fois s'arroger le droit d'exercer le monopole de la violence légitime et susciter pour ce faire la production des moyens matériels requis par l'exercice de la violence institutionnalisée. Si, pourtant, les armes n'ont pas manqué, c'est parce que chacun avait le droit d'en fabriquer. Mais leur fabrication atomisée n'a bénéficié que d'un savoir-faire limité ne débouchant pas sur une conceptualisation à même d'en assurer la pérennité. Plus problématique encore était, dans ces conditions, l'accumulation des savoirs propices à de nouvelles applications techniques. Ce ne fut donc pas seulement l'armée qui souffrit de cette situation (si tant était qu'il existât une armée régulière) mais toute la société. Elle fut dans l'incapacité de mener une résistance organisée à toutes les invasions étrangères dont elle fut l'objet. Le pays ne cessa jamais pourtant d'être un champ de bataille où les armées étrangères affrontèrent la résistance populaire et s'affrontèrent entre elles pour le contrôle d'un territoire voué à être au cœur des stratégies des puissances à l'œuvre dans toute la méditerranée.

⁶ D'où le recours aux coups d'Etat militaire ou « constitutionnel ».

⁷ Aux dernières élections présidentielles (9 avril 2009), le président élu (Abdelaziz Bouteflika), qui brigua un troisième mandat après avoir opéré en novembre 2008 de substantiels amendements à la constitution de 1996 aux termes desquels il a levé la limitation à deux mandats, aurait obtenu plus de 90% des voix exprimées avec un taux de participation jamais égalé (plus de 74%).

V- UNE LEGITIMITE POLITIQUE SANS BASE SOCIALE SUR FOND DE PROMESSES DE DEVELOPPEMENT

L'idée à la base de toutes les organisations de masse créées sous l'égide du FLN était de mobiliser, dans un esprit nationalitaire mis à l'abri des contradictions de classes (Kaïd, 1970)⁸ la société civile pour soutenir le parti et le gouvernement dans leurs efforts de développement. Cependant, si l'adhésion à ces organisations était volontaire, les rapports sociaux qui s'y nouaient ne le furent pas au sens de Walzer qui définit la société civile comme un «espace relationnel - associational networks - *spécifique*⁹ au sein d'une communauté politique; cet espace [prenant] corps autour d'un faisceau de rapports sociaux volontaires et d'un ensemble de réseaux qui donnent vie et sens à cet espace» (Walzer, 1998). Bien qu'elles fussent malgré tout, pour certaines, des lieux de luttes homériques¹⁰ où se faisaient jour les contradictions sociales qu'on voulait précisément étouffer, les organisations de la société civile n'en représentèrent pas moins le versant «société civile» de ce qu'on pourrait qualifier, à la suite de Gramsci, de *bloc historique* (Gramsci, 1975)¹¹ en formation; lequel se renforcera ultérieurement par d'autres organisations de la « famille révolutionnaire ». Mais alors que la structure économique de ce bloc, composée des entreprises d'Etat couvrant la quasi-totalité des secteurs d'activité, commençait à peine à traduire dans les faits le principe du noircissement systématique de la matrice interindustrielle mis au cœur de la stratégie de développement de l'Algérie et de son option pour un développement autonome, sa superstructure juridico-institutionnelle n'allait pas tarder à diffuser des comportements sociaux à base d'attentes sociales non corrélées à l'économie: le desserrement de la contrainte de ressources induit par l'entrée massive de revenus pétroliers, commençait à produire des effets pervers d'autant plus importants que les capacités d'absorption de l'économie étaient limitées.

Au total, et pour la période qui nous occupe ici (les années 1962-1980), l'impression générale qui se dégage est que si la structure économique du bloc historique en formation était quasiment achevée, sa superstructure juridico-institutionnelle et politico-idéologique n'était pas parvenue à éliminer des champs social et culturel les traits les plus caractéristiques des contradictions sociales au profit de l'*homo algerianicus* fantasmé par les dirigeants. Au vu de ce qui allait se produire ultérieurement, l'explication paraît simple à présent: bien qu'elle ne puisse être rapportée de façon univoque à la structure économique comme les murs d'une maison à ses fondations, la société ne se développe pas moins dans une relation organique avec le « système des besoins » (Frydman, 2004) qui gouverne l'économie en sorte qu'on ne peut parler à son endroit d'une société *productrice, reproductrice et transformatrice des institutions* que dans la mesure où elle est également productrice de ses propres conditions d'existence - matérielles, culturelles et morales. Il n'y a pas jusqu'aux créations culturelles les plus anodines qui n'aient pour ancrage, dans la société, le travail. Or justement, la « vaste promesse de mise au travail des gens » (Hamel, 1983) portée par la stratégie algérienne de développement et son option pour un développement autonome était en train de se concrétiser et avec elle un foisonnement d'activités et d'idées au sein de la société civile hors bloc historique. Mais le décès de Houari Boumediene allait tout remettre en cause !

⁸ L'auteur tente de justifier sinon l'absence de contradictions de classes en Algérie, du moins leur caractère secondaire ou à tout le moins non antagonique.

⁹ C'est nous qui soulignons (A.A).

¹⁰ Si la Centrale Syndicale, par exemple, jouait le rôle de courroie de transmission des instructions du parti et du gouvernement, les instances locales de cette organisation (sections syndicales d'entreprises, parfois fédérations de branches) étaient à l'origine de grèves ouvrières de grande ampleur. Cf. sur ce point Chikhi (S), *Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie*, Revue NAQD, n°6, septembre 1993-mars 1994.

¹¹ L'auteur définit ainsi le bloc historique: « l'ensemble complexe, contradictoire et discordant des superstructures est le reflet de l'ensemble des rapports sociaux de production » (page 193).

VI- LOGIQUE INDUSTRIELLE ET TRADITIONS POLITIQUES ET CULTURELLES

Concernant l'industrialisation, c'est à l'Etat qu'avait incombé dès l'indépendance la responsabilité de définir et de conduire le projet initial dont le but était d'endogénéiser les principes techniques à la base de l'industrie moderne. Aux raisons proprement économiques de ce choix s'adjoignirent les nécessités d'ordres social et politique d'édifier un Etat-nation à même de satisfaire aux attentes de la population nées de l'issue victorieuse de la guerre de libération. Le but affiché était de recouvrer l'indépendance économique, ce qui ne paraissait possible que si l'Etat s'investissait pleinement dans cette entreprise. Il fallait affronter sur le terrain même de l'économie des puissances établies, ayant défini un ordre mondial dont elles tiraient le plus grand profit. Celles-ci se sont constituées de longue date en Etats-nations fortement charpentés, aux institutions dotées d'autorité et de volonté à même de leur assurer une place dans la hiérarchie des puissances. Par ailleurs, l'Etat algérien était apparu au sortir de la guerre comme la seule force organisée de la société, force dont on attendait qu'elle satisfît des demandes sociales nombreuses et variées. Il semblait naturel qu'il prît en mains les destinées du pays et qu'il traduisît en actes le projet qu'avaient porté tout au long de la guerre les forces combattantes représentant toutes les franges de la société. La stratégie algérienne de développement est née de cette conjonction de facteurs internes et externes dans une sorte de défi à l'ancien occupant.

Mais l'industrie a évidemment sa propre logique. Porteuse d'un système de places défini par son *modus operandi*, elle assigne à l'opérateur un poste incluant une responsabilité technique et/ou sociale dans son système de places. En même temps qu'elle lui confère un certain pouvoir, la place que l'opérateur occupe dans ce système exige de lui qualifications et compétence techniques à même de permettre au système de machines d'atteindre l'objectif de production en vue duquel il est organisé.

Il n'en va pas de même en Algérie où le système de machines auquel font défaut les conditions sociotechniques pour fonctionner comme tel est resté pour ainsi dire à l'état fœtal. Les usines, complexes industriels et autres systèmes de machines ne pouvaient atteindre les performances qu'on leur connaissait ailleurs - performances techniques, organisationnelles ou financières - qu'après une longue période de maturation au cours de laquelle on fit appel à la coopération technique étrangère. Celle-ci eut l'effet contraire de celui attendu dans la mesure où il n'y eut qu'un faible transfert des connaissances en raison du mode de coopération adopté (usines clé en mains puis produit en main). Conséquence : la main-d'œuvre qualifiée algérienne occupa moins les postes techniques définis par le système de machines que les postes administratifs définis par les réseaux relationnels à base de rapports traditionnels, à l'œuvre dans toute la société. C'est aux postes de commandement les plus élevés (postes politiques) que les personnes s'inscrivant dans les réseaux relationnels chercheront à se placer pour n'avoir pas à dépendre de celles qui ont des responsabilités techniques (Henni, 1993). Ce n'est d'ailleurs pas seulement dans l'industrie que se vérifie ce schéma : tout ce que la société compte de pouvoirs s'organise selon ce double registre parce que l'industrialisation, qui a vocation à projeter sur toute la société sa propre rationalité, a échoué dans cette entreprise face à la rationalité traditionnelle. On ne peut dès lors pas s'étonner de la résurgence actuelle du communautarisme (dont l'expression idéologique moderne est l'islamisme) et de sa volonté d'en découdre avec toutes les formes de la modernité que l'industrialisation a amenée dans son sillage. Le sacré, en lequel se retrouvent les communautés, devient le pivot autour duquel s'organise la société. Mais c'est parce que, aussi, l'Etat n'a jamais véritablement tranché la question du type de socialité qu'il voulait voir s'instaurer dans le pays en initiant l'industrialisation. L'ambiguïté était déjà dans les rapports de travail dont la forme salariale, qui structure les sociétés modernes, est associée au système de machines.

Aussi, la crise du système productif en formation allait-elle coïncider presque exactement avec le décès du Président Houari Boumediene. Mais si, dès 1978, le besoin de réforme du

système économique s'était fait sentir, le résultat de la réforme de 1980 a été des plus décevants, n'ayant mis en cause ni - *a fortiori* - modifié en quoi que ce soit la nature du dit système ou son mode de fonctionnement. Plus porteuse de promesses de changements systémiques, la réforme de 1988 n'a pas davantage réalisé les espoirs qu'elle a suscités au départ. Cette réforme, fortement appuyée par les organismes multilatéraux de financement tels le FMI et la Banque Mondiale, s'inscrivait dans le processus global de libéralisation économique qui se déroulait à l'échelle planétaire. Quant au Programme d'Ajustement Structurel auquel elle a conduit, s'il a bien satisfait aux exigences de ces organismes en matière de rétablissement des équilibres macro-financiers, il n'a en revanche ni enclenché la dynamique devant aboutir à une restructuration de l'économie à même de la placer sur le sentier de croissance sur des bases productives, ni donné un coup d'arrêt au processus de paupérisation qui était apparu à la faveur de l'application des mesures de restrictions budgétaires incluses dans le premier volet de ce programme (mesures dites de stabilisation macroéconomique).

VII- La restructuration organique et financière des entreprises publiques : une réforme faussement libérale

Dès avant le décès du Président Boumediene, des critiques se sont élevées contre la stratégie algérienne de développement pour dénoncer le gigantisme des sociétés nationales supposé être la cause de leur inefficacité productive. Etant à l'origine spécialisées dans des activités relevant d'une seule et même branche, celles-ci se sont développées au fil des années dans des directions multiples, chacune cherchant à inclure dans son champ d'action les activités en amont et en aval de la leur pour se prémunir contre les problèmes d'approvisionnement en intrants de toutes natures nécessaires à la fabrication de leur produit de base. Le résultat a été que « certaines entreprises publiques se sont retrouvées avec un degré de concentration verticale et horizontale propres aux multinationales » (Baba-Ahmed, 1999), ce qui mettait en grande difficulté les administrations de tutelle censées exercer sur elles un contrôle pointilleux mais qui, de fait, n'avaient pas le pouvoir de le faire. En un sens, et contrairement aux apparences, la restructuration organique des entreprises publiques visait à rétablir l'Administration dans ses fonctions de contrôle bureaucratique davantage que de régulation économique.

Le résultat a été que toutes les entreprises de grande taille existantes au moment de la réforme ont été dissoutes et leurs unités érigées en entreprises sur la base du principe de la séparation des fonctions de production et de commercialisation. Les 70 sociétés nationales existantes en 1980 ont donc donné naissance à 375 nouvelles entreprises tous secteurs d'activité confondus comme le montre le tableau suivant.

Secteur d'activité	Avant la restructuration	Après la restructuration
Agriculture	7	23
Industrie, Mines, Energie	17	126
Industries légères	9	51
Industries légères	6	45
Hydrocarbures, Energie	2	30
BTP, Hydraulique	12	101
Habitat/Construction	5	36
Travaux publics	4	36
Hydraulique	3	29
Information, Culture, Tourisme	8	45
Information/culture	2	24
Tourisme	6	21
Divers	26	80
Santé	1	4
Commerce	7	28
P&T	1	2
Finances	8	12
Transport	9	34
Total	70	375

Source: Document de travail de la Commission du Parti chargée de la restructuration organique et financière des entreprises publiques.

Sur les 375 nouvelles entreprises, l'industrie, le BTP et le transport en comptaient 232, ce qui laissait supposer que le noyau dur du système productif algérien allait, sinon être renforcé, du moins sauvegardé. Il n'en fut rien pour la raison simple que la restructuration organique des entreprises publiques s'est soldée par un simple démembrement des sociétés nationales existantes et que les nouvelles entités créées en leurs lieu et place en étaient réduites à n'assurer qu'une seule des deux principales fonctions dévolues à toute entreprise : la production ou la commercialisation¹². Cette spécialisation n'a pas manqué de révéler toutes ses limites tant du point de vue du mode de régulation étatique auquel les autorités se raccrochaient encore avec âpreté, que du point de vue du mode concurrent de régulation économique, celui fondé sur la prééminence des lois du marché.

Parmi les effets pervers constatés :

1. La séparation des fonctions de production et de distribution rendit les entreprises de production entièrement dépendantes des entreprises de commercialisation pour ce qui est de l'écoulement de leurs produits. Les premières subirent de plein fouet les conséquences de la pratique des prix administrés largement sous-évalués malgré la surévaluation du dinar qui leur permettait d'importer inputs et équipements à moindres frais, tandis que les secondes virent se constituer des stocks d'invendus à cause de la rupture du lien avec le marché qui résultait de cette nouvelle organisation de l'économie. Les entreprises de distribution de certains biens de consommation durable (électroménager) et de certains biens intermédiaires (matériaux de construction) allaient jouer un rôle particulier dans la montée en puissance de la bourgeoisie entrepreneuriale et commerçante. Celle qui s'est développée dans le BTP par exemple, principale activité productive restée de tous temps ouverte au secteur privé, s'est enrichie comme jamais en pratiquant l'achat auprès des Entreprises publiques de Distribution des Matériaux de Construction (EDIMCO) à des prix administrés de matériaux de construction frappés par la pénurie (ciment, rond à béton) pour les revendre en l'état aux auto-constructeurs, qui foisonnaient en raison de la pénurie de logements. On ne peut donc pas s'étonner de ce que la restructuration organique des entreprises publiques n'ait produit d'effets positifs ni en termes d'efficacité productive ni en termes de rentabilité financière mais qu'elle ait servi à opérer un transfert de rente du secteur public vers le secteur privé.

2. De nombreux cadres de l'administration centrale des entreprises se virent signifier une nouvelle affectation et durent pour certains d'entre eux abandonner d'eux-mêmes leurs fonctions pour ne pas se voir obligés de rejoindre leur nouveau lieu de travail¹³. Le démembrement des anciennes sociétés nationales fut en soi un motif de déperdition de la mémoire collective des entreprises publiques qui ne disposaient désormais plus que des bribes de leurs archives. Cette déperdition fut aggravée par l'éparpillement de l'encadrement humain qui fut aussi la cause de la dilapidation du *capital-expérience*, accumulé tout au long de la décennie antérieure.

En conséquence, la production matérielle (en unités physiques) des principaux biens de l'industrie a connu une évolution erratique, la tendance générale étant à la stagnation, signe de ce que le système productif algérien avait atteint ses limites dans sa configuration d'alors. Le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolution sur cinq ans (1984-1988) des principales productions de l'industrie publique. Notons l'absence quasi-complète des produits provenant du complexe de machines dont M. Lanzarotti dit qu'il caractérise le sous-développement (Lanzarotti, 1992).

¹² L'investissement continue d'être du ressort de l'Administration centrale ainsi d'ailleurs que son financement.

¹³ A l'obligation de quitter leur cadre de vie habituel s'ajoutaient de nombreuses difficultés comme celle de trouver un logement.

Production matérielle de certains biens de l'industrie - (Unité : milliers de tonnes sauf indication contraire)

	1984	1988
Produits sidérurgiques		
Bruts de fonderie	1.176	1.575
Acier	1.143	1.671
Produits mécaniques et véhicules		
Moteurs Diesel	10.976	9.600
Wagons	895	488
Camions	6.619	5.290
Tracteurs	5.927	5.500
Equipement électrique		
Câbles et fils	291.900	386.000
Téléviseurs (unités)	64.864	...
Cuisinières électriques (unités)	100.000	468.000
Réfrigérateurs (unités)	219.900	...
Produits alimentaires,		
Farine et semoule de blé	2.162	2.580
Huiles alimentaires	272	320
Sucre	214	220
Textiles et produits du cuir		
Filés (à l'exclusion du jute)	31	39
Tissus (millions de mètres)	106	99
Vêtements de confection (milliers d'unités)	24.268	18.000
Chaussures (milliers de paires)	18.138	15.000
Matériaux de construction		
Ciment	5.539	7.250
Plâtre	143	170
Briques et tuiles	1.661	1.660
Carrelages (milliers de mètres carrés)	2.299	2.220

Source : FMI, *Rapport sur l'Algérie 1989*, pages 12 à 14.

Ce tableau indique clairement que, hormis pour certains produits (tel le ciment, promu au rang de produit stratégique par la politique de libéralisation de la construction, et quelques autres produits de consommation durable – telles les réfrigérateurs, les cuisinières etc.) le système productif algérien avait bel et bien atteint ses limites en termes de production physique dès 1984. En valeurs, le même constat peut être fait avec, en sus, une tendance nette à la chute de la productivité apparente du travail mesurée par le rapport *valeur ajoutée/coût de main-d'œuvre*. C'est le cas du moins des industries lourdes. Bien qu'elles aient continué de recruter (l'effectif employé étant passé de 138 000 à près de 161 000 salariés entre le début et la fin de la période analysée ici), cette baisse de la productivité dans les industries lourdes s'explique essentiellement par un surcroît de personnel dû à la politique de recrutements non corrélée à celle de l'investissement.

Il est vrai que pour les entreprises du secteur des industries légères la situation était moins dramatique, la productivité apparente du travail ayant eu plutôt tendance à augmenter entre 1984 et 1987. Mais cela ne se reflétait pas dans l'évolution de la production en termes physiques des entreprises des branches les plus représentatives de la consommation finale comme les produits alimentaires, les vêtements et les chaussures mais seulement dans la croissance de la production des biens de consommation durable (voir tableau page précédente). C'est donc l'effet prix qui a surtout joué dans cette apparente amélioration des performances des entreprises, ce qui était le signe de ce que les secteurs de la production des biens de consommation étaient fortement contraints par la demande alors que toute l'économie l'était par l'offre (économie de pénurie).

Cependant le nombre de chômeurs n'a pas cessé de croître et le chômage de devenir endémique : le taux de chômage par rapport à la population active non agricole est en effet passé de 21% en 1984 (chiffre déjà alarmant au regard des normes internationales en la

matière) à 27% en 1988, ce qui est le signe le plus patent de l'échec de la réforme dont les objectifs étaient de rendre plus efficace les entreprises publiques et de créer des emplois en grand nombre (cent mille par an à partir de 1980); ce que B. Hamel (Hamel, 1983)¹⁴ avait appelé une «vaste promesse de mise au travail». Au total, la restructuration organique et financière des entreprises publiques engagée en 1980 a plutôt eu tendance à accentuer la déstructuration du système productif en formation, ce qui a plongé l'économie tout entière dans le marasme que la crise pétrolière de 1986 n'a fait qu'aggraver.

VIII- Nature du surplus économique : la logique de rente à l'œuvre

Nous passerons sur la réforme de 1988 qui a cherché à conférer à l'entreprise publique un degré d'autonomie élevé par rapport à l'Administration tout en réhabilitant la fonction de commercialisation de celle-ci en décrétant le principe de commercialité comme devant régir les entreprises d'Etat. Dans les faits, de nouvelles structures administratives ont remplacé les ministères techniques dans l'exercice de la tutelle sur les entreprises publiques (Fonds de participation, Holdings publiques). Toujours est-il que, tout comme la restructuration organique et financière de 1980, la réforme de 1988 n'a pas réussi à modifier substantiellement la rationalité à l'œuvre dans le système et à conférer plus d'efficacité productive aux entreprises publiques. Les raisons de cet échec annoncé résident dans la nature du surplus économique dont on a postulé en introduction qu'il était à base de rente.

Aussi est-ce l'Etat qui, comme centre de commandement du système, a la haute main sur son affectation, transformant du coup l'ensemble des rapports économiques en des rapports politiques. D'où la violence des luttes pour le pouvoir dans le pays où un régime autoritaire de gouvernement finit toujours par en remplacer un autre. Qu'un tel régime soit amené à assurer une certaine équité dans la répartition des revenus, c'est un fait que bien des expériences de pays à économie de rente corroborent. Mais entre la quête de légitimité qui lui fait défaut et qu'il croit pouvoir *acheter* par la paix sociale et les aléas du marché mondial où se détermine le volume du revenu national du pays, le régime autoritaire de gouvernement ne cesse d'évoluer dans *l'entre-deux*, maniant la distribution de prébendes et la répression. Alors qu'elles ont eu toutes facilités de la part des bailleurs de fonds internationaux à la recherche de placements des surliquidités de l'économie mondiale pour mener à grands frais de vastes programmes d'investissements productifs publics dans les années 1960-1970, les autorités de l'Algérie, qui n'ont pas su faire fructifier cette manne, ont été réduites au début des années 1990 à adopter un plan drastique d'ajustement structurel. Celui-ci s'est traduit par la réduction des dépenses publiques d'équipement et de fonctionnement, source principale de revenus pour la majorité des gens. La paupérisation a alors gagné du terrain en même temps que se sont renouvelées les modalités d'accaparement de la rente à la faveur de la libéralisation du commerce. Les inégalités sociales se sont accrues, reléguant à l'arrière-plan des préoccupations des tenants du régime autoritaire de gouvernement la recherche à tout prix d'un consensus social.

Faut-il voir dans la tragédie des années 1990 au cours de laquelle des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes sont mortes de mort violente en Algérie, un simple effet mécanique des luttes entre factions rivales autour du (re)partage de la rente comme d'aucuns n'hésitent pas à l'affirmer (Hibou, 1999)? Si cette façon de voir est par trop simpliste, elle n'en traduit pas moins le sentiment général selon lequel le système économique algérien est entièrement structuré par la rente, ce qui donne aux rapports de distribution (qui prévalent sur les rapports de production comme D. Liabes l'avait déjà clairement énoncé en 1986) un

¹⁴ L'auteur écrit au sujet du développement prioritaire de l'industrie que celle-ci «apparaît, par sa prise sur les richesses nationales (les hydrocarbures notamment) et leur transformation industrielle, comme la principale source d'accumulation et de fixation durable du capital d'une part, et comme le moyen le plus sûr de réaliser la vaste promesse de mise au travail par la mobilisation générale, à long terme, de toutes les forces de travail disponibles et à venir (c'est nous qui soulignons) d'autre part»

contenu immédiatement politique et aux rapports politiques ce je ne sais quoi de licencieux¹⁵. Aussi bien ne peut-on dédouaner complètement et définitivement le régime autoritaire de gouvernement de la responsabilité morale d'avoir conduit le pays à cet état de déliquescence propice au déchaînement de la violence quoi qu'il ait pu faire par la suite pour l'endiguer. C'est la crise du système productif en formation qui est au cœur de ce processus, crise que les réformes de 1980 et de 1988 n'ont pu endiguer.

On a déjà fait état de l'ambiguïté des rapports de travail dans la configuration du secteur public industriel en Algérie. Cette ambiguïté n'est pas entièrement levée par le fait qu'une nouvelle législation du travail a été introduite à partir de 1990, formellement plus favorable à une organisation de la production à même de dégager un surplus économique susceptible d'être investi productivement. Par définition, le droit ne recouvre que partiellement les faits ; les droits de propriété ne correspondent pas aux rapports de propriété, rapports réels autrement plus prégnants que ceux que la loi organise, aussi puissante que puisse être l'autorité de ceux qui ont la charge de la faire respecter. S'il se dégage de la nouvelle législation des rapports de travail fortement apparentés au rapport salarial à l'œuvre dans les économies de marché constituées, cela ne modifie pas *ipso facto* la situation réelle parce que :

- d'une part, la nouvelle législation du travail est censée créer les conditions de passage à l'économie marchande de production alors que l'économie du pays est entièrement gouvernée par la rationalité de la rente et que,
- d'autre part, le même handicap auquel l'économie était jusque-là confrontée continue de sévir - à savoir la non maîtrise sociétale des techniques.

Indépendamment même de cette dernière condition, toute la difficulté consiste à passer du travail comme *catégorie du politique* selon l'expression de D. Liabes (Liabes, 1994) au travail comme catégorie de l'économique. Dans un cas, le travailleur collectif, perçu comme faisant partie intégrante de l'Etat (à défaut de se percevoir lui-même comme tel), se trouve pleinement impliqué dans les luttes entre les différents segments du pouvoir au travers de l'unique organisation syndicale – l'UGTA – qui le représente envers et contre sa propre volonté ; dans l'autre cas le même travailleur collectif se définit par la place qu'il occupe dans le procès de production en tant que salarié, accédant à l'expression de soi¹⁶ dans l'opposition à *l'autre*, l'employeur, fût-il le représentant attitré de l'Etat. Ce que M.N.E. Koriche (Koriche, 2001) appelle l'*autonomie normative des partenaires sociaux* passait donc par une double rupture :

- une rupture du lien, de nature politique, qui unissait les travailleurs, au travers des organes de représentation qu'étaient l'UGTA et l'Assemblée des Travailleurs de l'Entreprise (ATE), aux employeurs ;
- une rupture avec le mode de rémunération du travail caractéristique du SGT (Statut Général du Travailleur) et que A. Arabi appelait la *forfaitisation* du salaire (c'est-à-dire la déconnexion du salaire d'avec la productivité du travail).

Passées les années 1994-1999 au cours desquelles la situation sécuritaire s'était détériorée au point de faire passer au second rang des préoccupations la question de la relance économique, les tentatives de restructuration industrielle initiées par les pouvoirs publics ont toutes échoué tandis que la privatisation des entreprises du secteur public est encore à ses balbutiements. Comme le tableau ci-après retraçant l'évolution des taux d'utilisation des capacités de production le montre clairement, le système productif public algérien, parce qu'entièrement dépendant du surplus pétrolier, a bel et bien atteint ses limites et seule un changement radical de configuration du dit système – changement qui implique le

¹⁵ Certains partis d'opposition, à l'instar du Mouvement Démocratique et Social (MDS), qualifient de système maffieux le système politique algérien et parlent de mafia politico-financière à son sujet.

¹⁶ La formule est de D. Liabes, op. cit.

resserrement de la contrainte de ressources sur les opérateurs et qui suppose donc la déconnexion d'avec les surplus pétroliers – est de nature à changer la donne.

Evolution du taux d'utilisation des capacités de production installées (%).

Années	1989	2004
Hydrocarbures	71,9	93,2
Mines et Carrières	69,5	55,5
ISMME ¹⁷	54,3	50,1
Mat. Construction, Céramique, Verre	64,1	70,1
Chimie, Caoutchouc, Plastique	49,2	38,5
Agro-alimentaire, Tabacs, Allumettes	77,5	39,3
Textiles, Bonneterie, Confection	52,0	29,7
Cuir et Chaussures	59,0	12,9
Bois, Liège, Papier, Imprimerie	41,4	20,7

Source : Office National des Statistiques (ONS)

L'industrie algérienne hors hydrocarbures (secteurs public et privé confondus) ne représente plus que 5% du PIB depuis 2007 contre 18-20% à la fin des années 1970 alors qu'en termes d'entités elle atteint les 10% de l'ensemble des entités économiques en 2011 (selon recensement économique réalisé par l'ONS¹⁸), ce qui dénote de la dégradation continue de la situation de l'industrie.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons tenté dans les pages qui précèdent de rendre compte des contraintes internes qui ont pesé sur le développement en Algérie et qui continuent de représenter des obstacles sur le chemin de la transition à l'économie de marché. En confrontant la logique industrielle, à l'œuvre dans les économies de marché constituée, à la logique traditionnelle, où les relations sociales sont fortement marquées du sceau du communautarisme, on mesure toute la difficulté qui se présente devant la transformation progressive de l'économie de l'Algérie d'économie de rente en économie productive. Le système productif en formation est resté largement tributaire des importations de biens d'équipement, de biens intermédiaires et de bien de consommation finale d'un côté, des exportations de pétrole et de gaz de l'autre en dépit de l'effort pour libéraliser le commerce et, ce faisant, inciter à la création en interne de la valeur ajoutée.

Justement en raison du poids du pétrole et du gaz dans son économie, l'Algérie est devenue l'enjeu de tractations géostratégiques entre les grandes puissances qui opèrent dans le bassin méditerranéen. Paradoxalement, et en dépit de tout ce que le pays a mobilisé de forces depuis l'avènement du mouvement national pour son développement, il s'est trouvé progressivement vidé de cette volonté tant ont été prégnants les effets pervers du desserrement de la contrainte de ressources sur les acteurs sociaux internes (phénomène du dutch disease). De nouvelles forces politiques sont apparues à travers les opérateurs du commerce extérieur qui, en vérité, n'opèrent qu'à l'importation en profitant du différentiel de change entre les taux officiels (auxquels ils obtiennent de la Banque d'Algérie les devises nécessaires à leur *business*), et les taux parallèles (marché noir) auxquels ils vendent sur le marché algérien. Ces opérateurs ont évidemment partie liée tout à la fois avec certaines forces internes, qui leur facilitent la tâche, ainsi qu'avec des acteurs extérieurs (voire des autorités de pays étrangers) qui ont intérêt à ce que l'Algérie soit confinée dans le statut de marché plutôt que de devenir une puissance économique régionale. En un court laps de temps s'est finalement constituée autour des nouvelles autorités et contre la société en refondation, ce que René Gallissot appelle *une société publique*, « celle qui est dans les institutions et les appareils dominants d'encadrement et englobe aussi les partis et les syndicats en gravitation étatique » (Gallissot, 2002, p. 21).

¹⁷ Industries sidérurgiques, métallurgiques, métalliques et électriques

¹⁸ Document PDF, juillet 2012.

Ainsi que l'écrivait Djilali Liabes, il y a « fermeture de la parenthèse [...] d'une phase de croissance relativement « neutre » aux plans économique, social et politique, dans la mesure où toutes les couches constitutives de la société – [...] ont semblé tirer profit de la stratégie de croissance fondée sur la valorisation de la rente » (Liabes, 1986, p.132).

L'effet rente joue donc à plein à présent dans l'économie et aux contraintes externes de type économique viennent s'ajouter des contraintes de type politique ainsi que des contraintes de type sécuritaire (voire militaire). De nouvelles configurations institutionnelles dans la mobilisation de la rente sont échafaudées, préluant à des dérives dont on ne mesure pas jusqu'à présent les effets destructurants à long terme sur «les ressorts et les profondeurs psychomotrices et spirituelles d'une vaste communauté» (Lacheraf, 1989, p. 24).

BIBLIOGRAPHIE

- Amarouche A.**, (2006). *Etat-nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*, Thèse pour le doctorat d'Etat en économie, INPS, novembre.
- Arabia A., (1998). *La gestion de la rémunération au sein de l'entreprise publique industrielle autonome algérienne*, Mémoire de Magister en sciences économiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- BAaba-Ahmed M.**, (1999). *l'Algérie, diagnostic d'un non développement*, Ed. l'Harmattan.
- Benachenhou A.**, juin (2008). pour une meilleure croissance, édition alpha design
- Chikhi S.**, (1994). *Question ouvrière et rapports sociaux en Algérie*, NAQD, n°6, Alger.
- Etienne B.**, (1977). *l'Algérie, cultures et révolution*, Ed. Seuil.
- Front de Libération Nationale** (Commission chargée de la restructuration organique et financière des entreprises publiques), Document de travail.
- Fonds Monétaire International**, (1989). *Rapport Algérie*.
- Frydman B.**, (2004). Habermas et la société civile contemporaine, in *L'histoire d'une idée*,
- Galliot R.**, (2002). Mouvements associatifs et mouvements de droits, in *Le mouvement associatif au Maghreb*.
- Gramsci A.**, (1975). Introduction à l'étude de la philosophie, in *Gramsci dans le texte*. Ed. Sociales, Paris.
- Hamel B.**, (1983). *Système productif algérien et indépendance nationale*. Ed. Opu. Alger.
- Henni A.**, (1993). *Le cheikh et le patron, usages de la modernité dans la reproduction de la tradition*, Ed. Opu. Alger.
- Hibou B.**, (1999). *De la privatisation des économies à la privatisation des Etats, une analyse de la formation continue de l'Etat*, Ed. Karthala.
- Hugon Ph.**, (1996). *L'ajustement structurel et après?* Introduction, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris.
- Kaïd A.**, (1970). Contradictions de classes et contradictions au sein des masses. In *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques (RASJEP)*, n° 4, décembre.
- Koriche M.N.E., Libéralisme et refonte du droit du travail en Algérie. Vers un renforcement des droits collectifs In *Bulletin du droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2001.
- Lacheraf M.**, (1989). *Agressions, résistances et solidarités intercontinentales*, Ed. Bouchène, Alger.
- Lanzarotti M.**, (1992). *Corée du sud: Une sortie du sous-développement*, IEDES, Puf, Paris.
- Liabes Dj.**, (1986), Rente, légitimité et statu quo, quelques éléments de réflexion sur la fin de l'Etat-Providence, *Cahiers du Cread* n°6.
- Liabes Dj.**, 1994. Du statut au contrat, vers de nouveaux rapports sociaux, in *Revue Algérienne du Travail*, n° 21, janvier.
- MPAT** (Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire), *Projet de plan quinquennal 1985-1989*.
- North D.C. Wallis J.J. & Weigast B.R.**, (2010), *Violence et ordres sociaux*, Ed. Gallimard, Paris.

- Office National des Statistiques (ONS).** 2012, *Recensement économique de 2011.*
- Ouerdane A.,** (1993). *La question berbère dans le mouvement national algérien – 1926-1980,* Ed. Epigraphe/Dar El Ijtihad.
- Walzer M.,** (1998). *Towards Global Civil Society,* Berghahn Press, Oxford.
- Weber M.,** (1998). *Le savant et le politique,* Ed.10/18, Paris.
- YEFSAH A.,** (1990). *La question du pouvoir en Algérie,* Ed. ENAP.